

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil treize

Le deux décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à vingt heures à la mairie

Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : 25 novembre 2013**

**Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 18 Votants : 21**

**PRESENTS**: THOMAS J.- CHATAL J.P.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- FREOUR J.C.- Mme GICQUIAUX C.- Mme GRUEL N.- GUIHARD A.- Mme HUGUET E.- Mme LAPORTE M.- Mme LEVRAUD F.- OILLIC J.P.- Mme PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J. - PROU A.- THURIAUD M.

**ABSENTS** : ARDOUIN M.- BRIAND Y.- Mme FRANCO M.- JOUSSE E. - Mme LE BORGNE S.- MATHIEU J.P.- PROVOST L.

**POUVOIRS** : BRIAND Y. à Mme DENIGOT B.- Mme LE BORGNE S. à PROU A.- MATHIEU J.P. à THOMAS J.

**Secrétaire de séance** : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet** : Tarifs Généraux 2014

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les grilles tarifaires de 2014 proposées par le bureau municipal concernant :

- la voirie
- les travaux en régie
- les droits de place
- les ventes de bois
- la salle de Sainte-Marie
- le foyer rural
- la salle des sports
- les photocopies
- divers tarifs (parquet, cirques, terre végétale, minibus, terrain de la Garenne, bibliothèque, fax agence postale communale)
- les sépultures.

Le conseil municipal, après avoir examiné les grilles tarifaires, adopte à l'unanimité les tarifs de l'année 2014 conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Jean THOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20131202-2013D102-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2013

Publication : 06/12/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

